

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Règlements relatifs à l'inscription

Le présent dossier d'inscription doit être retourné, complété et signé (par les parents pour les enfants mineurs), accompagné du règlement et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate BF, dans les quinze jours suivants sa remise par l'association.

L'inscription doit être réglée obligatoirement en une seule fois, au moment du dépôt du présent dossier. Avec accord du responsable sportif le paiement pourra être constitué de plusieurs chèques remis en une seule fois, au moment du dépôt du présent dossier. Ce nombre ne pourra excéder trois chèques à encaisser dans les 3 mois qui suivent la date d'inscription.

L'association dite Lyon SAVATE est affiliée aux dispositifs « Ticket-Sport » et « Carte M'RA ». Les adhérents qui souhaitent bénéficier de ces dispositifs doivent le faire savoir au responsable sportif, au moment de la remise du dossier par l'association.

Les adhérents inscrits sont assurés, dans le cadre de leur pratique sportive, par la compagnie d'assurance AIAC Courtage. Dès réception, les licences fédérales seront remises aux adhérents par l'association.

Règlements relatifs aux séances

La responsabilité des séances est confiée à des entraîneurs diplômés, titulaires d'un monitorat fédéral et/ou d'un diplôme d'état. Ces diplômes peuvent être consultés sur simple demande.

Pour des questions de sécurité et d'assurance, nous rappelons à l'ensemble de nos licenciés que l'accès à l'enceinte du gymnase ne vous est pas autorisé en dehors des heures d'entraînement. Par conséquent, le club dégage sa responsabilité sur tout incident ou accident survenu dans l'enceinte du gymnase en dehors des créneaux horaires qui lui sont réservés ou à l'extérieur du gymnase pendant ses créneaux horaires.

Les cours sont dispensés aux horaires indiqués sur la fiche de renseignements club. Aussi, nous vous demanderons de bien vouloir respecter ces horaires. La responsabilité des entraîneurs n'est engagée que dans le temps de ces horaires, pour autant que l'adhérent ait effectivement intégré la séance collective (qu'il se soit présenté au responsable de la séance). Ce dernier a toute compétence pour décider d'accepter ou de refuser un adhérent qui arriverait en dehors des horaires indiqués ou qui ne souhaiterait pas s'entraîner, ceci afin de ne pas gêner le bon déroulement de la séance.

L'association, et notamment le responsable de la séance, décline toute responsabilité et prise en charge de l'adhérent lors de son renvoi ou en cas de problème consécutif à son départ avant le terme de la séance ; si celui-ci n'a pas prévenu le responsable. Il est d'ailleurs rappelé que la responsabilité de ce dernier n'est engagée que dans l'espace géographique délimité par la salle d'entraînement. Par ailleurs, il est fortement recommandé aux parents d'accompagner leurs enfants avant le début et au terme de la séance.

L'adhérent s'engage à respecter le matériel mis à disposition, les équipements et les parties communes du gymnase. Le lieu d'entraînement étant une salle municipale mise à la disposition du club, ni le président, ni les entraîneurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de vol (montre, bijoux, effets vestimentaires...)

Les personnes extérieures devront être présentées au responsable de la séance, par l'adhérent accompagnateur qui sera responsable de leurs agissements. Le responsable de la séance pourra exclure une personne extérieure si celle-ci, par son comportement, gêne le bon déroulement de la séance.

En boxe française, une tenue vestimentaire adéquate est exigée (t-shirt, jogging/short). Par mesure de sécurité, les chaussures type « baskets » sont interdites à l'entraînement. Seules les chaussures de SAVATE boxe française ou à défaut les chaussures à semelles lisses sont autorisées. Les protections spécifiques (coquilles, protège-dents, protège-tibias, protège-poitrine) sont fortement conseillées. D'autre part, les boucles d'oreilles, bijoux et piercings devront obligatoirement être retirés lors des entraînements.

Règlements relatifs aux conditions générales du club

L'inscription à une compétition, sous les couleurs du club, est soumise à la décision du responsable sportif. Cette décision est sans appel.

La cotisation n'est pas remboursable, sauf en cas d'accident survenu lors d'un entraînement. Dans ce cas, il y a nécessité d'établir une déclaration d'accident auprès du club dans les 3 jours au maximum après l'incident et dans la mesure où l'interruption de l'activité est d'au moins 3 mois. A ce moment là et uniquement dans ces conditions nous pourrions effectuer un remboursement de la cotisation, au prorata de la durée restante et déduction faite du montant de la licence.

Un comportement ou des propos jugés incorrects par le comité directeur de Lyon SAVATE à l'égard des adhérents, des enseignants ou des dirigeants pourront entraîner la cessation de l'abonnement. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait.

En cas d'absence à l'Assemblée Générale annuelle du club et sans émission d'un pouvoir complémentaire, je donne tout pouvoir au comité directeur de Lyon SAVATE et par conséquent à son représentant légal : Romain DAVID, Président de l'association pour agir à cette occasion en mon nom et lui donne ainsi procuration pour les différents votes présentés à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Règlements relatifs à l'autorisation de publication de photographies

Lors des manifestations ou lors de certains entraînements nous serons amenés à prendre des photographies et à les publier sur notre site Internet <http://www.lyonsavate.com/>

L'adhérent autorise donc l'association Lyon SAVATE à publier sur ses sites Internet, les photographies sur lesquelles il apparaît. A noter que l'adhérent peut à tout moment faire retirer les photographies, sur lesquelles lui ou son enfant apparaît, des sites web en s'adressant directement à lyonsavate@gmail.com

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Sexe : M - F

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ : Profession :

Renseignez correctement votre mail qui vous permettra de recevoir directement votre licence fédérale

Mail :

Quelle activité allez-vous pratiquer le plus cette saison? Boxe Française / Savate Forme / Bâton Défense

👉 Etes-vous un(e) ancien(ne) licencié(e) du club ? OUI / NON

Si « NON », comment avez-vous connu notre Club ?

Possibilité de régler en 3 fois : 1^{er} chèque encaissable immédiatement ; les autres seront mis en banque chaque mois suivant

Je joins mon règlement de 100 € (Enfant) / 150 € (Ado) / 180 € (Adulte) / Autre (préciser) par chèque à l'ordre de Lyon SAVATE

Chèque libellé au nom de l'Adhérent / Autre (préciser)

Demande de facture à l'attention de

Réduction : Carte M'RA (- 30 €) n° carte / Autre (préciser)

Je reconnais que les dirigeants du club m'ont demandé de fournir un certificat médical et qu'il est de ma responsabilité de le fournir avec mon adhésion. Par conséquent, je dégage Lyon SAVATE de toutes responsabilités si je ne consulte pas le médecin. Par ailleurs ce certificat devant être remis dès la première participation à une séance de l'association, je ne pourrai donc prétendre à aucun remboursement si je présente une contre-indication à la pratique une fois mon inscription validée.

En tant qu'adhérent, je reconnais avoir lu et approuvé les conditions d'inscription et je m'engage à les respecter ainsi qu'à participer aux activités et manifestations organisées par l'association Lyon SAVATE ou auxquelles elle collabore.

Date et Signature du licencié,

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

A remplir par le père, la mère, le tuteur, la tutrice ou toute personne ayant l'autorité parentale sur l'enfant inscrit.

Toute personne mineure est dans l'obligation d'être accompagnée d'un parent ou tuteur lors de son inscription au club.

Je soussigné(e) Mme, M

☎ : Mail :

autorise mon fils / ma fille.....

- à se licencier au club de **Lyon SAVATE** et par conséquent, il / elle respectera les règlements en vigueur.
- à participer aux compétitions fédérales et aux rencontres diverses.
- J'autorise la publication de photographies sur lesquelles mon enfant apparaît sur le site Internet www.lyonsavate.com

Date et Signature du représentant,

PLANNING & TARIFS 2016/2017

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Savate Boxe Française <i>Adultes – Tous niveaux</i> 18h30 – 20h	Savate Bâton Défense <i>Adultes – Débutants (+18 ans)</i> 18h30 – 20h	Savate Boxe Française <i>Adultes – Tous niveaux</i> 18h30 – 20h	Savate Boxe Française <i>Adultes – Débutants</i> 18h30 – 20h	Savate Bâton Défense <i>Adultes – Confirmés (+18 ans)</i> 10h30 – 12h30
	Enfants (6-10 ans) <i>Tous niveaux</i> 17h – 18h	Savate Forme <i>Adultes - Tous niveaux</i> 19h – 20h	Jeunes (9-15 ans) <i>Tous niveaux</i> 17h30 – 18h30	
	Ados (11-15 ans) <i>Tous niveaux</i> 18h30 – 20h		Compétiteurs 20h – 21h45	

Les tarifs comprennent l'adhésion, la licence et l'assurance de septembre à juin

Cours enfants : 6-10 ans (né(e) entre 2007 et 2011).....100 €
Cours adolescents : 11-15 ans (né(e) entre 2002 et 2006).....150 €
Cours adultes : + de 16 ans (né(e) en 2001 et avant).....180 €

NOM et PRENOM



Dossier d'inscription